



du Pays
des Achards



Sommaire

Edito	p.3
Des enjeux mondiaux à l'action locale	p.4
Le Plan Climat du Pays des Achards	p.5
Le diagnostic Climat-Air-Energie du territoire	p.6
La stratégie Climat-Air-Energie du Pays des Achards	p.8
Axe transversal : Stabiliser et améliorer la qualité de l'air	p.9
AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat	p.10
AXE 2 : Développer le mix énergétique du territoire	p.13
AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités	p.16
AXE 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements	p.19
AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques	p.23
AXE 6 : Développer et soutenir une économie durable et locale	p.29

édito

Au Pays des Achards, l'environnement est au cœur de notre projet. Face aux défis du changement climatique, nous avons dès 2017 souhaité nous engager dans un Plan Climat volontaire.

Dans un contexte de crise énergétique inédite, il s'agit à la fois de limiter notre impact au changement climatique en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre, et de rendre notre territoire plus résilient, en mettant en place dès aujourd'hui des actions d'adaptation.

Le Plan Climat du Pays des Achards se décline autour de 6 axes stratégiques, portés par les collectivités, mais aussi par l'ensemble des acteurs du territoire. Certaines actions sont déjà en place, comme le guichet habitat ou les actions de prévention des déchets. D'autres se concrétisent grâce aux équipes et aux

acteurs locaux, telles que l'aménagement de liaisons douces et pistes cyclables, le développement des circuits courts dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, ou encore la mise en œuvre de projets de production d'énergies renouvelables.

Bâtiment, agriculture, industrie, transports, tourisme... Chaque secteur d'activité est concerné et peut apporter sa contribution. Que vous soyez une entreprise, une association ou simple citoyen, le Pays des Achards sera présent à vos côtés pour accompagner vos initiatives en faveur de la transition écologique. Chacun peut agir pour adopter les bons gestes et comportements. Il est encore temps de construire ensemble un avenir durable pour notre territoire et ceux qui y vivent.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.



Patrice PAGEAUD,
Président de la Communauté de
Communes du Pays des Achards



Dominique DURAND,
Vice-Président en charge du
Plan Climat Air Énergie

Des enjeux mondiaux à l'action locale

URGENCE, ÇA CHAUFFE !

Les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) confirment le lien de causalité entre les émissions de gaz à effet de serre issues des activités humaines et les changements climatiques.

A l'échelle mondiale, les concentrations des trois principaux gaz à effet de serre ont atteint en 2021 des niveaux record. Sécheresses, canicules, événements climatiques extrêmes se multiplient, mettant en péril la biodiversité, mais aussi les conditions de vie de l'humanité. Ces changements en cours n'épargnent pas notre région, qui subit également l'érosion du littoral, et une élévation du niveau de l'océan de 3 cm par décennie.

Au niveau international, l'Accord de Paris (2015) fixait à l'horizon 2100, l'objectif de « *limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 °C, de préférence à 1,5 °C, par rapport à l'ère préindustrielle* ».

Mais la température ne cesse de grimper (+1,2 °C aujourd'hui) et les efforts des États restent insuffisants pour la contenir. Selon les experts climat de l'ONU, le monde se dirige vers un réchauffement de +2,8°C d'ici 2100.

IL N'EST PAS TROP TARD...

Pour le GIEC, l'humanité peut encore orienter sa destinée vers un avenir meilleur en prenant aujourd'hui des mesures fortes.

« *Nous avons besoin d'une transformation radicale des processus et des comportements à tous les niveaux : individus, communautés, entreprises, institutions et gouvernement.* »

« *Nous devons redéfinir notre mode de vie et de consommation.* »

Chaque dixième de degré compte.

TOUS CONCERNÉS !

C'est au niveau local que se situent la plupart des leviers pour faire face à ces défis.

Chacun à son niveau peut agir, individuellement et collectivement.

70%

des actions de réduction des émissions de GES se décident au niveau local.

15%

des émissions sont directement issues des décisions des collectivités territoriales.

50%

si l'on intègre les effets indirects.

Avec son Plan Climat-Air-Energie Territorial, le Pays des Achards se mobilise.

Le plan climat au Pays des Achards

LE PLAN CLIMAT, UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

En 2017, le Pays des Achards a été l'une des premières intercommunalités de Vendée à s'engager volontairement dans un Plan Climat-Air-Energie Territorial (conjointement avec Vendée Grand littoral).

Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité a pour objet :

- » la **lutte contre le changement climatique**, par l'atténuation de nos émissions de gaz à effet de serre, la réduction de nos consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables
- » **l'adaptation aux changements en cours et à venir**, pour rendre le territoire plus résilient

Le **PLAN CLIMAT**, un programme :

- » Stratégique et opérationnel, pour 6 ans
- » Transversal autour de 5 thématiques
- » Avec l'ensemble des acteurs du territoire



Améliorer
la qualité de l'air



Adapter le territoire
au changement
climatique



Diminuer
les besoins
énergétiques



Réduire
les émissions
de gaz à effet
de serre



Développer
localement
les énergies
renouvelables

Le diagnostic Climat-air-énergie du territoire

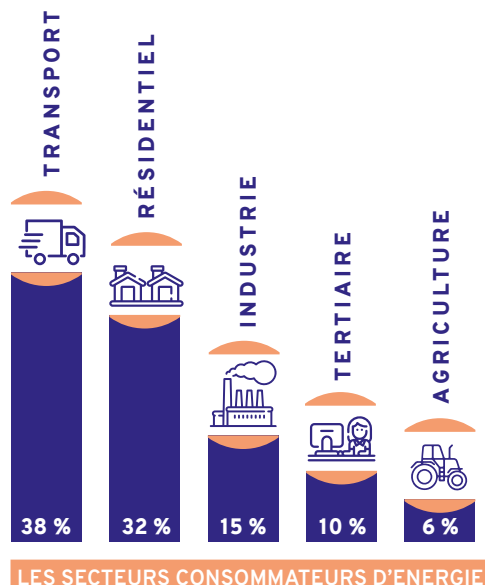
LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

En 2014, le Pays des Achards a consommé 358 GWh, soit 20 MWh/habitant.

Spécificité des zones rurales, **70% de nos consommations d'énergie** sont attribuées aux **transports** et à **l'habitat**.

L'**industrie** est le troisième consommateur du territoire.

Le Pays des Achards est très **dépendant des énergies fossiles** (carburants, fioul et gaz naturel) qui représentent **65% de l'énergie consommée**. Ces consommations provoquent l'émission de gaz à effet de serre (GES), principale cause du changement climatique.



La réduction de nos consommations d'énergie constitue un enjeu primordial pour lutter contre le changement climatique, et pour préserver le pouvoir d'achat de chacun.



LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

1% de la consommation d'énergie du territoire provient de la production des énergies renouvelables

(principalement des centrales solaires photovoltaïques).

Le développement des énergies renouvelables (EnR) est donc un enjeu majeur pour le territoire, qui dispose d'un potentiel grâce à des ressources locales conséquentes : solaire, éolien, bois-énergie, biogaz...

LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Les principaux GES recensés sont le dioxyde de carbone, le méthane et le protoxyde d'azote.

Autre caractéristique des territoires ruraux, on identifie 3 émetteurs principaux de gaz à effet de serre : l'agriculture (selon les pratiques adoptées), les transports (combustion des hydrocarbures) et l'habitat (systèmes de chauffage).

Le territoire dispose cependant de puits de carbone grâce à ses milieux naturels, ses forêts et son agriculture.

S'il est un important contributeur, le secteur agricole est aussi source de solutions pour lutter contre le changement climatique : stockage de carbone, production d'énergies renouvelables, production de biomatériaux pour la construction...



LES 3 PRINCIPAUX SECTEURS ÉMETTEURS DE GES

LA QUALITÉ DE L'AIR

Rural et sous influence océanique, le Pays des Achards présente une bonne qualité de l'air. On recense cependant plusieurs polluants, provenant principalement du transport routier, de l'agriculture et du secteur résidentiel.

LES VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les conséquences du changement climatique sont déjà visibles dans notre région. Parmi celles-ci, les événements climatiques extrêmes (vagues de chaleur, sécheresses, tempêtes, inondations...) devraient s'intensifier dans les décennies à venir.

L'adaptation de notre territoire à ces changements devra intégrer certains enjeux cruciaux, notamment :

- » la préservation de la ressource en eau (en quantité et en qualité),
- » la protection des populations contre les risques (inondations, anticipation sanitaire des canicules...)
- » l'adaptation des productions agricoles

La stratégie Climat-air-énergie du Pays des Achards

Face à l'urgence climatique, la stratégie du Pays des Achards s'appuie sur la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

UNE OPPORTUNITÉ POUR LE TERRITOIRE

En définissant avec ses partenaires une stratégie de transition énergétique et climatique adaptée au contexte local, le Pays des Achards entend générer de multiples bénéfices pour le territoire :

- » Protection de notre environnement, de notre qualité de vie et de notre santé
- » Maîtrise des dépenses énergétiques de la collectivité et des ménages
- » Création d'emplois locaux non délocalisables (dans la rénovation énergétique de l'habitat et des bâtiments, les énergies renouvelables...)
- » Valorisation et attractivité du territoire

LES OBJECTIFS DU PAYS DES ACHARDS

Pour répondre aux enjeux identifiés et en tenant compte des objectifs nationaux et régionaux, la communauté de communes s'est fixée des objectifs à court terme (2026) et à plus long terme (2030 et 2050) :

Objectifs PCAET CC Pays des Achards	2026	2030	2050
Consommation d'énergie	-10%	-13%	-28%
Production ENR (taux de couverture)	10%	20%	50%
Émission de GES	-13%	-20%	-53%

Tous concernés !

Les 20 actions du Plan Climat se déclinent autour de 6 axes stratégiques et un axe transversal :

1 RÉDUIRE LA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

2 DÉVELOPPER LE MIX ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

3 RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS

4 RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES AUX DÉPLACEMENTS

5 ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

6 DÉVELOPPER ET SOUTENIR UNE ÉCONOMIE LOCALE ET DURABLE

AXE TRANSVERSAL

Stabiliser et améliorer la qualité de l'air

LES ENJEUX

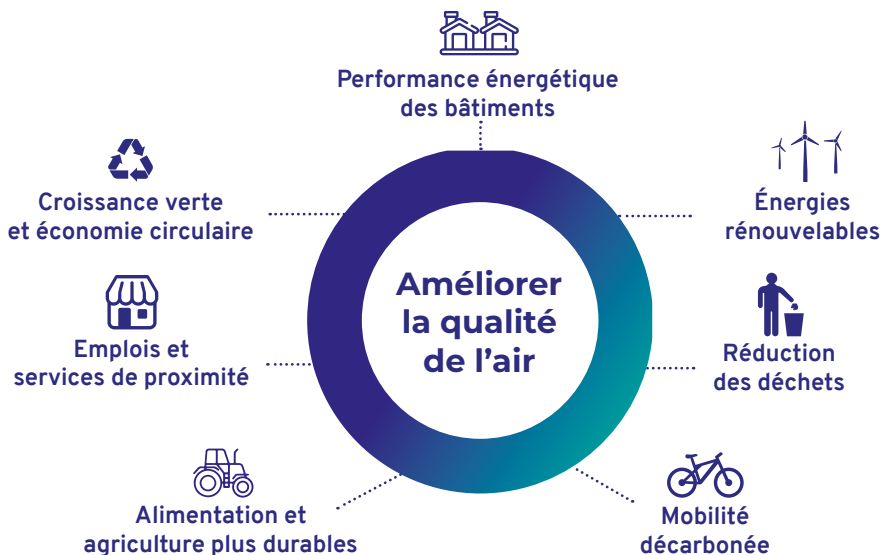
Territoire rural et sous influence océanique, le Pays des Achards présente une bonne qualité de l'air.

On recense cependant plusieurs polluants atmosphériques, issus de différentes sources :

- » Ammoniac (agriculture intensive)
- » Oxydes d'azote, composés organiques volatiles (COV), particules en suspension (PM10 et PM2,5), dioxyde de soufre (transport routier)
- » COV, particules fines, et dioxyde de soufre (chauffage et mode constructifs dans l'habitat)

Si les gaz à effet de serre contribuent aux changements climatiques, les pollutions atmosphériques affectent également notre santé et notre environnement.

Le Pays des Achards a choisi d'aborder cette question de manière transversale. Ainsi, la plupart des actions menées dans le Plan Climat contribueront à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire.



AXE 1 Réduire la dépendance énergétique de l'habitat

CHIFFRES CLÉS L'habitat

32%

2^{ème} poste de consommation
d'énergie du territoire

10%

3^{ème} poste d'émission de
gaz à effet de serre

LES OBJECTIFS 2026

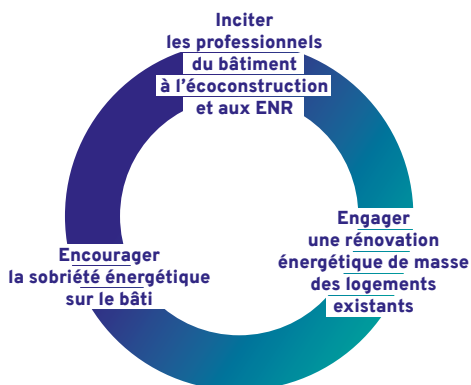
HABITAT

Consommation d'énergie -8%

Émissions de GES -15%



LES ACTIONS



LES ENJEUX

- » Limiter la précarité énergétique des ménages en les aidant à réduire leurs factures énergétiques
- » Mobiliser les propriétaires, les professionnels du bâtiment et de l'immobilier autour de la performance énergétique de l'habitat et l'écoconstruction
- » Favoriser les travaux de rénovation énergétique dans l'habitat en accompagnant les particuliers pour une rénovation de qualité : informations, conseils techniques, aides financières
- » Créer une dynamique sur l'innovation de la construction en mettant en avant les nouveaux matériaux et les techniques innovantes
- » Encourager la professionnalisation des entreprises du bâtiment vers l'écoconstruction et les énergies renouvelables
- » Améliorer la valorisation des déchets de chantier

Action 1.1

INCITER LES PROFESSIONNELLS DU BÂTIMENT À L'ÉCOCONSTRUCTION ET À LA MISE EN PLACE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

La communauté de communes s'appuiera sur l'artisanat, secteur économique particulièrement dynamique, pour **promouvoir les nouveaux matériaux et les techniques innovantes dans la construction et la rénovation.**

Cela passera par l'organisation d'événements à destination du grand public et des professionnels concernés, pour valoriser les artisans locaux et bâtiments performants.

Afin d'**encourager la professionnalisation des entreprises du bâtiment vers l'écoconstruction et les ENR**, le Pays des Achards développera les échanges avec les artisans, les chambres consulaires et les organismes professionnels du secteur pour faciliter l'accès à la formation sur l'écoconstruction, les matériaux biosourcés et les énergies renouvelables.

Enfin, en lien avec les objectifs de rénovation énergétique du territoire, un travail sera engagé avec les acteurs concernés pour **améliorer la valorisation et le recyclage des déchets de chantier.**



Action 1.2

ENCOURAGER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE SUR LE BÂTI

Le Pays des Achards souhaite **faire évoluer les systèmes de chauffage vers des appareils plus performants** dans l'habitat et les bâtiments publics.

En parallèle au développement d'une filière locale bois-énergie, et en lien avec le Guichet Habitat, des dispositifs seront mis en œuvre pour inciter les propriétaires à remplacer leurs équipements vétustes (foyers ouverts) par des installations plus efficaces (poêles à bois, etc).

En partenariat avec le SYDEV, les communes seront accompagnées pour changer les chaudières fioul ou gaz des bâtiments publics vers des équipements bois-énergie. Ces actions auront également un impact sur l'amélioration de la qualité de l'air.

Action 1.3

ENGAGER UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE MASSE DES LOGEMENTS EXISTANTS

En partenariat avec l'ANAH, le Département de la Vendée, la Région des Pays de la Loire et le SYDEV, la communauté de communes a mis en place en 2020 un **Guichet unique de l'Habitat**, animé à partir d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Ce service gratuit vise à informer et conseiller techniquement les propriétaires et bailleurs sur la rénovation énergétique de leur patrimoine, tout en les incitant financièrement par l'octroi de subventions. La communauté de communes prend en charge l'accompagnement des particuliers, de l'évaluation énergétique du logement jusqu'à la réalisation des travaux.

La performance énergétique est recherchée par des travaux de qualité et, dans la mesure du possible, l'**utilisation de matériaux bio-sourcés**.

zoom sur le Guichet Habitat



BILAN ANNÉES 2020 ET 2021 :

124 projets de rénovation
énergétique accompagnés
114 000€ d'aides accordées
par la communauté de communes
2 470 718€ de travaux réalisés sur
le territoire en faveur des économies
d'énergie dans l'habitat
Économies d'énergie réalisées :
590 961 kWhEP (Équivalent Pétrole) par
an soit la consommation annuelle de 118
logements RT2012 de 100m²

Vous souhaitez **obtenir des informations** sur les aides
à la rénovation énergétique pour votre logement ?

Contactez le Guichet Habitat au 02 51 05 94 49 - habitat@cc-paysdesachards.fr

AXE 2 Développer le mix énergétique du territoire

CHIFFRES CLÉS

Les sources d'énergie
du territoire

65%
énergies fossiles

28%
électricité

1%
énergies
renouvelables locales

LE POTENTIEL DU TERRITOIRE : LES RESSOURCES LOCALES

SOLEIL, VENT

1582

heures d'ensoleillement
par an, la proximité du littoral

BOIS

1630

hectares de forêts

1900

hectares de haies bocagères

BIOGAZ

Un potentiel de production
avec la méthanisation
agricole

LES OBJECTIFS 2026

PRODUCTION LOCALE ENR

Taux de couverture 10%

LES ENJEUX

- » Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles
- » Passer la part de production locale d'énergie renouvelable de 1 % en 2017, à 10% en 2026, puis à 20% en 2030 en diversifiant les sources d'énergie
- » Valoriser et faciliter les initiatives locales et citoyennes
- » Améliorer la gestion et l'exploitation durable des forêts et des haies bocagères
- » Structurer une filière locale bois énergie avec la profession agricole et sylvicole
- » Créer des opportunités pour l'économie locale : la production d'énergie apporte de nouvelles recettes financières et crée des emplois non délocalisables

LES ACTIONS





Action 2.1

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNEL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

UN SCHÉMA DIRECTEUR POUR PLANIFIER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Pour permettre au territoire d'atteindre ses objectifs, la communauté de communes mettra en œuvre un **schéma directeur des énergies renouvelables**.

Sur la base d'un diagnostic des potentiels de chaque filière (solaire, éolien, etc), ce schéma permettra de planifier le déploiement des EnR sur le Pays des Achards, en établissant **une feuille de route programmatique et opérationnelle à court et moyen terme (2026 et 2030)** : celle-ci sera partagée par les élus et co-construite avec les acteurs du territoire.

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIOMASSE

Le développement d'une filière locale bois-énergie implique la mobilisation des propriétaires forestiers et des exploitants agricoles pour **développer au niveau local une exploitation durable de la biomasse et sécuriser l'approvisionnement**. Pour cela, la communauté de communes participe avec le Syndicat mixte Vendée Coeur Océan, à la mise en œuvre d'une **Charte forestière** pour soutenir les démarches de gestion durable des propriétaires. La Charte vise également à accompagner la **structuration d'une filière sylvicole locale** pour valoriser toutes les utilisations du bois (bois-énergie, bois d'œuvre, matériaux biosourcés...).

Action 2.2

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS MÉTHANISATION, SOLAIRE ET ÉOLIEN

Le Pays des Achards s'engagera aux côtés de tous les acteurs du territoire (entreprises, agriculteurs, habitants...) pour accompagner la production d'énergie **solaire, éolienne et la méthanisation**, en agissant notamment sur deux leviers :

- » Faciliter la mise en relation avec les partenaires techniques
- » Informer et sensibiliser les habitants pour favoriser l'acceptabilité sociale

Dans une **logique d'exemplarité**, la communauté de communes s'associe avec la Société d'Économie Mixte départementale Vendée Énergie pour créer une société support de projets chargée du développement, de la réalisation et de l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable sur son territoire : **Énergie en Pays des Achards**.



zoom sur

Énergie en Pays des Achards

29 projets d'énergies renouvelables ont été identifiés sur le patrimoine public communal et communautaire :

- » **Centrales photovoltaïques en toiture** sur des bâtiments,
- » **Ombrières photovoltaïques sur des parkings** publics existants,
- » **Centrales solaires au sol** sur des sites déjà artificialisés ou pollués (ex : anciennes décharges), pour une puissance évaluée à 39 MWc
- » **Participation à des projets éoliens et de méthanisation agricole** (soutien à la SAS Agri Méth'Achards).

Soit un investissement prévisionnel de 10,7M€, dont 1,4M€ de participation financière pour le Pays des Achards.

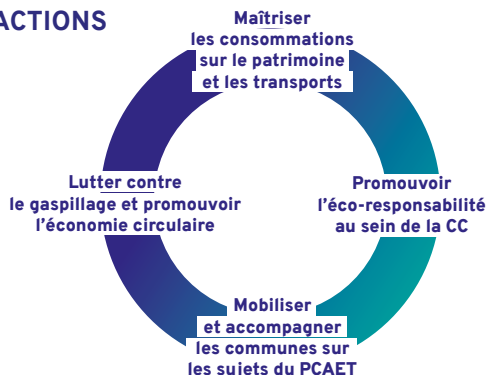
AXE 3 Renforcer l'exemplarité des collectivités



LES ENJEUX

- » Sensibiliser le grand public aux problématiques climat-air-énergie
- » Engager le territoire vers de nouvelles dynamiques et des changements de comportements
- » Réduire les consommations d'énergie et d'eau des équipements publics
- » Agir pour une alimentation plus responsable et moins génératrice de gaz à effet de serre dans la restauration collective
- » Poursuivre les efforts de réduction des déchets en appliquant les principes de prévention, réutilisation, recyclage et valorisation

LES ACTIONS



LES OBJECTIFS 2026

Consommation énergétique des bâtiments publics	-25%
Consommation de l'éclairage public	-10%
Volume d'Ordures Ménagères Résiduelles	-15%

15% des émissions de GES sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (déchets, etc).

Prenant toute la mesure de ce devoir d'exemplarité, le Pays des Achards se mobilise avec ses communes membres et ses partenaires pour engager le territoire vers des changements de comportements.

Action 3.1

MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE SUR LE PATRIMOINE ET LES TRANSPORTS

Avec le soutien du SYDEV et en collaboration avec ses communes membres, la communauté de communes prend des mesures pour :

- » **Améliorer le suivi des consommations énergétiques du patrimoine bâti** : Conseil en Énergie Partagée, suivi des factures, audit des bâtiments
- » Mettre en œuvre un plan pluriannuel de rénovation énergétique et développer le recours aux énergies renouvelables sur les bâtiments publics
- » **Poursuivre les économies d'énergie sur l'éclairage public** et promouvoir les pratiques vertueuses pour préserver la biodiversité : extinction nocturne, réglage de l'intensité lumineuse, remplacement des ampoules par des LED...
- » **Optimiser les consommations d'eau** avec Vendée Eau, via l'opération « Chaque goutte compte » pour identifier les leviers d'optimisation, collecter les eaux pluviales des toitures pour l'arrosage des espaces verts...
- » **Réduire l'empreinte carbone des agents en déplacement** : optimisation de la flotte communautaire, acquisition de véhicules à faibles émissions (électriques, carburants alternatifs), formation des agents à l'écoconduite et incitation à des modes de déplacement plus responsables (transports en commun, covoiturage, vélo) par la mise en place du Forfait mobilités durables et du télétravail.



Action 3.2

PROMOUVOIR L'ÉCO-RESPONSABILITÉ AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Pays des Achards s'engage pour repenser les modes de fonctionnement internes de l'administration vers plus d'éco-responsabilité, en sensibilisant les agents et en les amenant à intégrer les enjeux énergie-climat dans leur quotidien.

L'action de la communauté de communes visera notamment à :

- » Diffuser une **culture énergie-climat** et instaurer une **dynamique de travail transversale** à l'ensemble des services communautaires,
- » **Conforter la démarche d'achat public durable** en intégrant des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics
- » **Réduire la consommation de papier** au sein des services via la dématérialisation

Action 3.3

SENSIBILISER LES SCOLAIRES ET LE GRAND PUBLIC AUX PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT

Parce que la préservation de notre environnement est l'affaire de tous, la communauté de communes organisera des animations et des évènements pour mobiliser les habitants du territoire et valoriser les initiatives locales : animations pédagogiques pour les publics scolaires (sur l'énergie, le climat, la mobilité, les déchets...), conférences thématiques, visites de sites exemplaires, etc.

Action 3.4

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Après avoir instauré en 2014 une redevance incitative pour inciter financièrement au tri des déchets et aux comportements vertueux, la communauté de communes mettra en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Celui-ci visera à :

- » Éviter la production de déchets, par la sensibilisation des publics au gaspillage alimentaire, à la réduction des emballages et au réemploi des objets (en lien avec la Recyclerie Cœur Vendée à La Roche sur Yon et la Recyclerie Vendéenne de Beaulieu sous la Roche)
- » Réduire les volumes de déchets ménagers et assimilés produits et collectés
- » Limiter au maximum les impacts environnementaux liés à la collecte et au traitement des déchets



LE DÉFI FAMILLES ZÉRO DÉCHET :

De novembre 2021 à mai 2022, 12 familles volontaires ont participé à un programme d'accompagnement pour réduire leurs déchets.

Au menu : pesées des déchets de chaque foyer, visites de producteurs locaux, cours de cuisine et ateliers zéro déchet (cosmétiques, produits ménagers...). Sans oublier un programme d'actions dans chaque famille.

zoom sur
les actions
de prévention
des déchets
« zéro déchet »

ZÉRO
DÉCHET
Prévention

AXE 4 Réduire les émissions aux déplacements

CHIFFRES CLÉS Les transports

38%

1^{er} poste de consommation
d'énergie du territoire

1

axe routier structurant
(RD 160) comptant
20 000 véhicules
par jour en moyenne

20%

2^{ème} poste d'émission
de gaz à effet de serre

1

Gare SNCF

59%

principale
source de CO₂

10

aires de
covoiturage

LES OBJECTIFS 2026

TRANSPORT

Consommation d'énergie -13%

Émission de GES -21%

LES ENJEUX

- » Réduire l'usage de la voiture individuelle et des véhicules thermiques
- » Accompagner les changements de pratiques en proposant des alternatives
- » Augmenter la part modale des mobilités douces (marche et vélo) dans les déplacements
- » Réduire les besoins de mobilité grâce au numérique
- » Soutenir les démarches collectives d'entreprises pour mutualiser et réduire leurs déplacements

LES ACTIONS

Encourager
la mobilité alternative
à la voiture
individuelle

Accompagner les
entreprises dans la gestion
de leurs déplacements

Développer les modes
de déplacements doux
et non carbonés

La communauté de communes a décidé d'engager le territoire dans une nouvelle dynamique, pour favoriser les changements de comportements en faveur de l'écomobilité.

Action 4.1

DÉVELOPPER LES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX ET NON CARBONÉS POUR LES TRAJETS DE PROXIMITÉ

FAVORISER LES MODES ACTIFS : LA MARCHÉ ET LE VÉLO

Parce qu'ils sont économiques, bons pour la santé et pour l'environnement, le Pays des Achards souhaite promouvoir les modes actifs pour les trajets de courte distance. L'objectif à l'horizon 2026, sera de porter à 10% les déplacements effectués en vélo ou à pied sur les trajets de moins de 5 km.

La communauté de communes a ainsi engagé un Schéma Directeur Vélo avec le soutien financier de l'ADEME. Celui-ci vise à définir une politique globale, cohérente et coordonnée sur tout le territoire, pour mettre en place un réseau cyclable structurant qui favorise la pratique utilitaire du vélo pour les déplacements quotidiens.

Les actions menées consisteront à :

- » Développer et sécuriser les pistes cyclables du territoire, en aménageant notamment une liaison sécurisée entre la Gare SNCF et la ZA des Achards
- » Améliorer les équipements et les services à destination des cyclistes
- » Inciter financièrement les habitants par une aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Électrique (VAE) ou de vélos classiques (Bonus vélo)
- » Étudier la mise en place d'un service de Vélos en Libre-Service à la gare SNCF des Achards

LE PROJET EN CHIFFRES

Objectif : relier les 2 bourgs de La Mothe-Achard et La Chapelle-Achard, en créant une connexion entre la gare SNCF et la ZA des Achards

1 km d'aménagement sécurisé pour les piétons et les cyclistes, dont une passerelle sur la RD 160 (2x2 voies)

Budget : 1,5 M € de travaux dont 20% financés par la communauté de communes

Ouverture au public
2^{ème} semestre 2024

zoom sur

l'aménagement de la piste cyclable entre la gare SNCF et la ZA des Achards



DÉVELOPPER LE MAILLAGE DES BORNES ÉLECTRIQUES, LES STATIONS GNV ET LE FERROUTAGE

Pour diversifier l'offre sur les modes de déplacements non carbonés, un travail sera conduit avec le SYDEV pour développer les bornes de recharge pour véhicules électriques, et étudier la possibilité d'une station de distribution de Gaz Naturel

Véhicules sur le territoire, en lien avec la production locale de biogaz.

Une réflexion sera menée avec les entreprises de la ZA pour développer l'usage du train pour le transport des marchandises.

Action 4.2

ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ ALTERNATIVE À LA VOITURE INDIVIDUELLE

À l'origine de nombreuses nuisances, le tout voiture peut également aggraver l'isolement et la précarité de certains ménages, face aux coûts des carburants et des normes sur les véhicules.

Pour réduire l'usage de la voiture individuelle sans limiter les déplacements des usagers, la communauté de communes engagera un travail avec les différents acteurs compétents afin de proposer des alternatives.

DÉPLOYER LE TRANSPORT SOLIDAIRE ET À LA DEMANDE

Le Pays des Achards s'engagera aux côtés des associations de déplacement solidaire pour étendre le service et faciliter les déplacements des plus fragiles (personnes âgées, jeunes, demandeurs d'emplois...).

RÉDUIRE L'AUTOSOLISME ET PROMOUVOIR LE COVOITURAGE

Pour promouvoir le covoiturage, la communauté de communes agira pour renforcer le réseau d'aires dédiées, communiquer auprès des usagers et mettre en relation les covoitureurs via une application numérique.

AMÉLIORER LE MAILLAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Les possibilités d'extension des services de transports collectifs seront étudiées avec les territoires voisins.



Action 4.3

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE VERS UNE GESTION OPTIMISÉE DE LEURS DÉPLACEMENTS

Pour accompagner les nouveaux besoins des entreprises et de leurs salariés tout en leur permettant de diminuer leur empreinte carbone, la communauté de communes soutiendra les démarches collectives d'entreprises pour mutualiser et réduire leurs déplacements, par exemple dans

le cadre de Plans de Déplacement Inter-Entreprises. Elle s'appuiera également sur le numérique pour réduire les besoins de déplacements, en mettant en place des espaces de coworking pour les entreprises et leurs salariés.



AXE 5 Adapter le territoire aux changements climatiques

CHIFFRES CLÉS $+0.3^{\circ}\text{C}$ par décennie depuis les années 60  $+2 \text{ à } 5^{\circ}\text{C}$ d'ici à 2100



Le niveau moyen des cours d'eau pourrait baisser de 30 à 60% en 2050.
Le stock de carbone du territoire représente 4% des émissions annuelles.

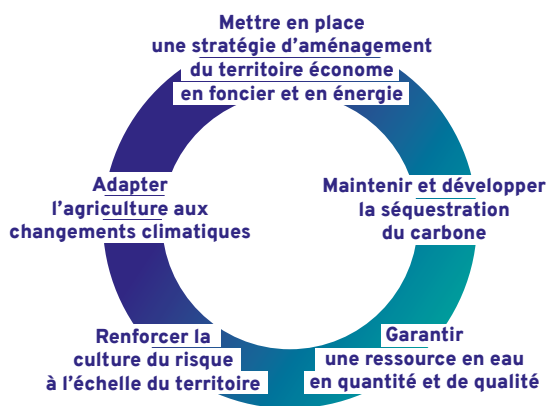
LES ENJEUX

- » Anticiper les conséquences du changement climatique sur les activités économiques et quotidiennes
- » Protéger les populations contre les risques
- » Mettre l'urbanisme et les objectifs de développement en cohérence avec la politique climat-air-énergie
- » Protéger les terres agricoles et les espaces naturels de l'artificialisation des sols
- » Optimiser les usages et sécuriser l'alimentation en eau en période estivale
- » Améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines
- » Développer l'agroécologie

LES OBJECTIFS 2026

AGRICULTURE	
Consommation d'énergie	-5%
Émissions de GES	-11%

LES ACTIONS



Pour réduire la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux changements à venir, le Pays des Achards engage une politique d'adaptation.

Action 5.1

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ÉCONOME EN FONCIER ET EN ÉNERGIE

LIMITER LA CONSOMMATION FONCIÈRE

L'étalement urbain et l'artificialisation des sols, fortement générateurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, sont particulièrement impactants pour la biodiversité et les risques d'inondation. Dès lors, la préservation des terres agricoles et des espaces naturels apparaît comme une priorité.

Par la mise en place d'outils d'intervention foncière et réglementaires (ex : PLUi), la communauté de communes favorisera une approche transversale des politiques

d'aménagement et d'urbanisme.

Objectif : limiter l'artificialisation des sols sur le long terme, dans une logique d'économie circulaire et de solidarité territoriale.

VÉGÉTALISER L'ESPACE PUBLIC

Les communes poursuivront leur travail pour réintroduire des espaces naturels en centre-bourg et accroître les surfaces non imperméabilisées : corridors végétaux pour favoriser les espaces frais en cas de pics de chaleur, réduction de l'usage des bitumes traditionnels, etc.





Action 5.2

DÉVELOPPER LA SÉQUESTRATION DU CARBONE

Face aux défis climatiques et écologiques, l'arbre apparaît comme une solution globale : séquestration du carbone, préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau et de l'air, lutte contre l'érosion des sols...

En s'appuyant sur les surfaces boisées et sur les haies bocagères existantes, l'objectif sera de développer les puits de carbone du territoire par différents leviers :

- » **Accompagner la structuration d'une filière sylvicole et les démarches de gestion durable des propriétaires forestiers** par la mise en œuvre d'une Charte Forestière de Territoire
- » **Inciter les agriculteurs à la replantation et à l'exploitation des haies** en étudiant les possibilités de valorisation (bois plaquettes, préservation des sols et de la biodiversité paysage bocager...)
- » **Promouvoir l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans la construction** en valorisant la production locale par la mise en place de subventions pour les particuliers dans le cadre du Guichet Habitat (cf. action 1.3)

Action 5.3

GARANTIR UNE RESSOURCE EN EAU EN QUANTITÉ ET DE QUALITÉ

Le changement climatique aura un impact sur la dégradation de la ressource en eau, d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Ceci peut mener à l'émergence de conflits d'usage entre les différents utilisateurs (agriculteurs, résidents permanents, touristes, etc), notamment en période estivale. Face à une ressource en tension, l'enjeu sera donc d'optimiser l'usage de l'eau.

Les démarches d'économies d'eau, tant sur les réseaux de distribution qu'auprès des consommateurs directs, seront à amplifier.

Ainsi, en lien avec les différents acteurs compétents, la communauté de communes agira notamment pour :

- » sensibiliser le secteur touristique sur la réduction des consommations d'eau
- » accompagner le secteur agricole dans ses efforts pour réduire ses consommations et adapter ses usages (nouvelles techniques d'irrigation,

évolution des types de cultures vers des espèces moins consommatrices et plus résistantes aux fortes chaleurs, etc)

- » développer la récupération et le stockage de l'eau de pluie sur les bâtiments publics et privés pour les usages non alimentaires
- » mettre en place des outils de gestion concertée de la ressource en eau

La communauté de communes s'emploiera avec les différents acteurs compétents, à restaurer et protéger les milieux aquatiques remarquables (cours d'eau et zones humides), via différents outils : Contrat Territorial des Milieux Aquatiques, Contrat local de l'eau avec le Département de la Vendée, etc.

L'amélioration du traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) sera également une priorité.





Action 5.4

RENFORCER LA CULTURE DU RISQUE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Avec l'élévation des températures, les risques sanitaires seront accrus : impact des épisodes de fortes chaleurs sur les populations sensibles, arrivée d'espèces vectrices de maladies (moustiques), etc.

L'intercommunalité jouera son rôle par une prise en compte accrue des impacts attendus du changement climatique et des risques associés :

- » Sensibiliser les habitants, les élus et acteurs locaux aux vulnérabilités climatiques
- » Mettre à jour les plans communaux de sauvegarde (PCS) en lien avec le Plan Climat et les articuler pour faciliter la solidarité intercommunale
- » Prévenir les risques sanitaires en agissant pour limiter les espèces invasives et les espèces nuisibles (moustique tigre, frelon asiatique...) et en sensibilisant le grand public pour réduire l'introduction des espèces végétales allergènes

Action 5.5

ADAPTER L'AGRICULTURE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le secteur agricole est particulièrement vulnérable aux changements climatiques. C'est pourquoi les initiatives agricoles visant à évoluer vers de nouvelles pratiques seront encouragées.

ENGAGER UN PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) POUR MANGER MIEUX ET PLUS LOCAL

Au cœur des enjeux du PAT, la sensibilisation et les échanges avec les acteurs locaux autour de l'alimentation, pour valoriser les productions agricoles locales et développer les circuits courts.

Le programme du Pays des Achards vise en particulier à promouvoir le « manger local et de saison » et à lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.

zoom sur

le Projet Alimentaire Territorial

Depuis 2016, les **restaurants scolaires** sont accompagnés afin de les mettre en lien avec des **producteurs locaux** et de proposer des menus plus équilibrés et variés.

Les **10 restaurants scolaires** du Pays des Achards seront sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire avec des temps forts tout au long de l'année : pesées des restes, ateliers créatifs.

Par ailleurs, un travail est engagé pour mettre en avant les productions locales sur les marchés à l'aide d'une signalétique adaptée et facilement repérable par les consommateurs.



AXE 6 Développer et soutenir une économie durable et locale

CHIFFRES CLÉS

427

entreprises

33

exploitations agricoles
engagées dans la vente
directe

3000

emplois dans la ZA
des Achards

Les secteurs clés : bâtiment, commerce, Industrie agroalimentaire, agriculture, services...

L'industrie est le 1^{er} employeur du territoire (31% des emplois)



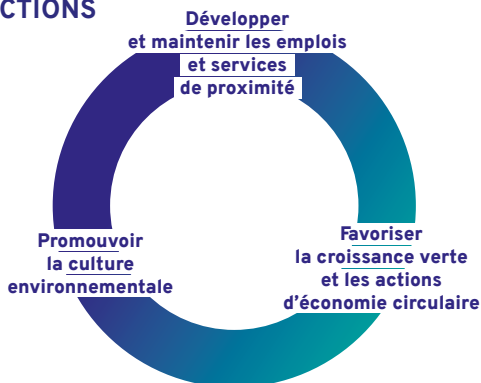
LES ENJEUX

- » Relocaliser l'activité sur le territoire
- » Valoriser les ressources locales, de saison et de qualité et renforcer les liens entre producteurs et consommateurs
- » Encourager l'émergence de projets d'économie circulaire
- » Développer la réparation et le réemploi avec la recyclerie
- » Accompagner les entreprises sur les économies d'énergie

LES OBJECTIFS 2026

	TERTIAIRE	INDUSTRIE
Consommation d'énergie	-10%	-13%
Émissions de GES	-13%	-20%

LES ACTIONS



La transition écologique, c'est aussi de nombreuses opportunités pour l'économie et l'emploi local dans diverses filières.

La communauté de communes souhaite encourager l'émergence d'initiatives collectives et de projets innovants sur le territoire, vers un développement plus soutenable grâce à des modèles de production et de consommation plus vertueux.

Action 6.1

DÉVELOPPER ET MAINTENIR LES EMPLOIS ET SERVICES DE PROXIMITÉ

Afin de proposer à sa population des alternatives pour pouvoir consommer et travailler localement, la communauté de communes, en partenariat avec les acteurs locaux, poursuivra deux objectifs :

- » Maintenir et développer des pôles commerciaux en centre bourg, en favorisant la mixité des commerces et en soutenant les projets d'associations de commerçants et d'artisans
- » Développer les espaces de coworking

Cette action aura également un fort impact en termes de réduction des petits trajets quotidiens.



Action 6.2

PROMOUVOIR LA CULTURE ENVIRONNEMENTALE AUPRÈS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



Les filières économiques sont d'autant plus vulnérables aux enjeux énergie-climat que ces derniers impactent leur compétitivité.

Dans le cadre du Plan Climat, le Pays des Achards proposera aux entreprises du territoire un accompagnement sur les économies d'énergie.

En lien avec ses partenaires (ORACE, CCI, CMA) un travail ciblé avec les entreprises volontaires sera engagé. Les expériences exemplaires seront valorisées.

En parallèle, des actions de sensibilisation du grand public vers des modes de consommation plus durable seront menées.

Action 6.3

FAVORISER LA « CROISSANCE VERTE » ET LES ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire a pour objectif de passer du modèle linéaire de production (extraire, produire, consommer, jeter), consommateur de ressources et générateur de déchets, à un cercle vertueux qui évite le gaspillage des ressources et leur extraction non respectueuse de l'environnement, optimise la longévité des produits et valorise les déchets. Outre les bénéfices attendus par rapport à l'environnement, elle suppose de créer des synergies entre les acteurs.

L'action du Pays des Acharde sera orientée en priorité sur trois sujets :

- » L'alimentation, par le soutien des circuits courts et des initiatives de vente directe des agriculteurs. Cela passera notamment par l'intégration de produits locaux et bio et dans les marchés de restauration collective (établissements scolaires, EHPAD...) et par le Projet Alimentaire Territorial (cf action 5.5)
- » Le développement du réemploi et de la réparation, en lien avec la Recyclerie Cœur Vendée à la Roche sur Yon
- » L'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT), c'est-à-dire l'encouragement des initiatives collectives d'entreprises pour mutualiser certaines ressources (infrastructures, équipements, services, matières...).

zoom sur

la Recyclerie Cœur Vendée



Un partenariat a été mis en place avec les chantiers du réemploi - Recyclerie Cœur Vendée, en lien avec La Roche sur Yon Agglomération et la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Depuis 2017, *74 tonnes* d'objets ont été détournées des déchèteries du Pays des Acharde pour être réemployées.

250 tonnes d'objets ont été déposées à la Recyclerie Cœur Vendée en 2021 dont 17 tonnes provenant du Pays des Acharde.

23 emplois ont été créés dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour faire vivre la Recyclerie Cœur Vendée.



Communauté de Communes du Pays des Achards
2 rue Michel Breton - ZA sud-est
CS 90116 - 85150 Les Achards

www.cc-paysdesachards.fr

 Communauté de Communes du Pays des Achards

PAYS  **DES ACHARDS**
chaque jour à vos côtés